



LE 18 JANVIER 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 18 janvier 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Éric Desaulniers, conseiller

4671-180110 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORTS**

C.C.U

- . Rapport des permis et certificats décembre 2009
- . Rapport annuel des permis émis pour l'année 2009

4672-180110 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4673-180110 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Numéros 902153 à 902258 | 569 021,35 \$ |
| Numéros 902259 à 902298 | 57 732,03 \$  |

Numéros 902299 à 902379  
Numéros 1000001 à 1000075

143 076,53 \$  
182 312,67 \$

4674-180110 **MAINLEVÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe ou M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Beupré toute mainlevée qui sera présentée à la Ville pour l'année 2010.

4675-180110 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche » afin de procéder à la vérification des états financiers du Régime de retraite des employés municipaux pour l'année 2009.

4676-180110 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION #3904-020608**

Attendu la résolution #3904-020608 adoptée le 2 juin 2008 autorisant la vente d'un terrain situé sur le Chemin de la Rivière;

Attendu que le conseil municipal désire conserver la propriété dudit terrain; En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'abroger la résolution #3904-020608 adoptée le 2 juin 2008.

4677-180110 **CORPORATION DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler l'adhésion pour l'année 2010 au coût de 40,00 \$.

4678-180110 **MANDAT À ME MARTIN BOUFFARD** (constat Nicolas Boucher)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Martin Bouffard de la firme « Morency avocats » pour défendre la Ville de Beupré devant la Cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beupré pour les constats d'infraction émis par les fonctionnaires municipaux.

4679-180110 **VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES (9-1-1)**

**ATTENDU** que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**ATTENDU** que la Ville désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan, et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville des sommes ainsi versées.

4680-180110 **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE CONCERNANT LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES CÔTÉ, BEAUREGARD ET PRÉVOST DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCO**

**ATTENDU** la demande d'aide financière acceptée au montant de 679 520 \$ dans le cadre du programme PRÉCO concernant la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue Côté (du boulevard Ste-Anne à la rue Beaugard), la rue Beaugard (de Côté à St-Louis) ainsi que la rue Prévost (du boulevard Ste-Anne à la rue Morel);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

4681-180110 **APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE 2010-2015 ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉCO**

**ATTENDU** que la Ville de Beauré souhaite procéder au renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout désuètes de son réseau, en bénéficiant de l'aide financière offerte dans le cadre du programme PRECO (programme de renouvellement des conduites);

**ATTENDU** que la Ville s'est dotée en 2007 d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, lequel plan ayant permis une mise en priorité de chacun des tronçons de conduites composant son réseau d'aqueduc et d'égout;

**ATTENDU** qu'en vertu de sa résolution 4389-010609 en date du 1<sup>er</sup> juin 2009, la Ville a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de PRECO en vue de réaliser des travaux de renouvellement des conduites touchant 24 tronçons du réseau, dont 15 tronçons figurant parmi les 21 tronçons les plus prioritaires, tels qu'établis dans le plan d'intervention de la ville;

**ATTENDU** que le 8 octobre 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a informé la Ville qu'une aide financière de 679 520 \$ lui était octroyée dans le cadre de PRECO en vue de la réalisation de travaux jugés admissibles et touchant 8 tronçons du réseau parmi la liste soumise par la Ville. Ces tronçons admissibles touchent la rue Côté (du boulevard Ste-Anne à la rue Beauregard), la rue Beauregard (de Côté à St-Louis) ainsi que la rue Prévost (du boulevard Ste-Anne à la rue Morel);

**ATTENDU** que le 14 octobre 2009, le MAMROT a annoncé un ajustement des règles décisionnelles pour recommander l'aide financière dans le cadre de PRECO, afin d'élargir l'éventail des projets reconnus prioritaires au plan d'intervention et susceptibles d'être dorénavant jugés admissibles à une aide financière dans le cadre de PRECO;

**ATTENDU** que la Ville a effectué en décembre 2009 une mise à jour de sa liste de tronçons prioritaires en intégrant au plan d'intervention les données de bris d'aqueduc survenus dans le réseau depuis le dépôt du plan d'intervention en 2007;

**ATTENDU** qu'en vertu de cette mise à jour, 10 tronçons du réseau situés dans l'avenue Royale (de Côté à St-Louis) et dans le boulevard Ste-Anne (de Montagnards à Royale) sont inscrits parmi les 14 tronçons les plus prioritaires du réseau;

**ATTENDU** qu'en vertu du nouvel ajustement des règles décisionnelles du programme PRECO, les tronçons de conduites du boulevard Ste-Anne peuvent être jugés admissibles à une aide financière dans le cadre de PRECO;

**ATTENDU** que le boulevard Ste-Anne entre des Montagnards et l'avenue Royale est une route sous juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ). Ce tronçon du boulevard Ste-Anne constitue l'entrée de la Ville de Beauré et traverse notamment le secteur commercial et institutionnel de la Ville. En raison des problèmes de sécurité routière issus des fonctions conflictuelles opposant la route et le milieu qu'elle traverse, le MTQ projette d'importants travaux de réaménagement du boulevard Ste-Anne à court terme;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Beauré et du gouvernement du Québec de coordonner la réalisation simultanée de tous les travaux d'infrastructures requis dans le boulevard Ste-Anne, soit les travaux de réaménagement de la chaussée et les travaux de renouvellement de conduites;

**ATTENDU** que le tronçon de l'avenue Royale compris entre la rue Côté et la rue St-Louis nécessite une réfection complète de ses réseaux (les plus âgés de la Ville) ainsi qu'une réfection en profondeur de sa chaussée (sévèrement dégradée);

**ATTENDU** qu'en vertu de son caractère patrimonial, l'avenue Royale peut se qualifier dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux aériens d'Hydro-Québec, volet patrimonial. En vertu de ce programme, la Ville pourrait réaliser l'enfouissement des réseaux aériens dans l'avenue Royale à des coûts moindres. La réalisation de travaux simultanés de réfection de conduites est un des paramètres composant la grille d'admissibilité au programme d'enfouissement des fils dans les secteurs patrimoniaux;

**ATTENDU** qu'en procédant à la réfection des conduites d'égout de l'avenue Royale, il devient possible pour la Ville de modifier les pentes des conduites de la rue Beauregard (déjà admise au programme PRECO) de manière à éliminer les conduites d'égout en servitude reliant le réseau de la rue Beauregard au réseau de l'avenue Royale. Ces conduites d'égout en servitude sont difficiles à entretenir compte tenu des difficultés d'accès;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'approuver le plan d'intervention révisé pour la période 2010-2015 tel que préparé par CIMA+;
- b) de soumettre ce plan d'intervention révisé pour approbation par le MAMROT;
- c) de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRECO pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sous le boulevard Ste-Anne, entre la rue des Montagnards et l'avenue Royale, et sous l'avenue Royale entre la rue Côté et la rue St-Louis.

4682-180110 **ACHAT DE LA CAISSE POPULAIRE DE BEAUPRÉ**

**ATTENDU** que l'immeuble sis au 11174 avenue Royale abritant autrefois la Caisse populaire Mont Ste-Anne est présentement en vente;

**ATTENDU** que la Ville de Beaulieu manifeste l'intérêt d'en faire l'acquisition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à l'achat de l'immeuble de la Caisse populaire Mont Ste-Anne sis au 11174 avenue Royale pour un montant maximum de 200 000 \$ plus les taxes applicables;
- b) ledit montant de 200 000 \$ sera payable en 5 versements de 40 000 \$ chacun, le premier versement devenant dû à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente;
- c) la Caisse populaire Mont Ste-Anne, à partir de son Fonds d'aide au développement du milieu contribuera financièrement à des projets spécifiques de revitalisation de l'avenue Royale par différentes études et/ou travaux;
- d) la Caisse populaire Mont Ste-Anne bonifiera son engagement d'un montant équivalent aux frais d'intérêt qui auront été encourus par la Ville dans le cadre de la balance de prix de vente;
- e) la présente vente sera conditionnelle à la visite et au rapport d'inspection de l'architecte.

4683-180110 **MANDAT À ME GUY BEAUREGARD**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de mandater Me Guy Beauregard

afin de préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition de l'immeuble sis au 11174 avenue Royale à Beauré.

4684-180110 **MANDAT À M. DANIEL A. DENIS, ARCHITECTE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater M. Daniel A. Denis, architecte afin de procéder à l'inspection de l'immeuble sis au 11174 avenue Royale à Beauré.

4685-180110 **MANDAT À M. DENIS ST-CYR – ROCHE - CÔTE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater M. Denis St-Cyr de la firme « Roche » à titre d'expert dans le dossier de la Côte de la Falaise.

4686-180110 **MANDAT À M. KAMEL HAMOUCHE - CÔTE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater M. Kamel Hamouche de la firme « Inspec-Sol » à titre d'expert dans le dossier de la Côte de la Falaise.

4687-180110 **FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater Monsieur Michel Paré, maire à faire toutes les démarches nécessaires afin de créer un fonds de diversification économique.

4688-180110 **NOMINATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

**ATTENDU** que le règlement de l'Office municipal d'habitation prévoit que 3 membres du conseil d'administration doivent être nommés par le conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de la troisième personne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de nommer M. Michel Paré, maire à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

4689-180110 **LES COTEAUX MONT STE-ANNE – DÉCOMPTES PROGRESSIFS #3 - 4**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser le paiement des décomptes suivants :

|                      |              |               |
|----------------------|--------------|---------------|
| Avalanche Phase 1    | Décompte # 4 | 186 924,30 \$ |
| Avalanche Phase 2    | Décompte # 3 | 36 814,90 \$  |
| Retenue par la Ville |              | (2 139,90 \$) |

pour un total de 225 879,10 \$ incluant les taxes applicables à « Caïcos Corporation », le tout tel que recommandé par Roche et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 1103.

4690-180110 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**ATTENDU** qu'Habitations Boivin a déposé d'autres plans des constructions d'unités types d'habitations unifamiliales en rangée dans le projet domiciliaire Faubourg de la Crête phase III;

**ATTENDU** que les plans ont été préparés par l'architecte Yvan Deschênes sous les cotes B34, B35 et B36 en date du 11 novembre 2009 et C1, C2, C3 et C4 en date du 11 septembre 2009;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité des phases I, II et III;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4691-180110 **DEMANDE DE PERMIS D’AFFICHAGE TEMPORAIRE – GESTEV**

**ATTENDU** que Gestev a déposé une demande de permis d’affichage temporaire pour annoncer les prochains championnats du monde de vélo de montagne qui se tiendront au Mont Ste-Anne du 14 août au 5 septembre 2010;

**ATTENDU** que Gestev propose une programmation d’affichage en 3 volets et que cette demande correspond au premier volet;

**ATTENDU** que Gestev demande d’installer 2 enseignes recto verso ayant chacune une largeur de 16 pieds par une hauteur de 8 pieds, dont l’une serait installée sur le terrain de la Ville adjacent à la route 138 entre la pharmacie et la boucherie et l’autre à l’intersection du chemin de la Rivière et de la route 138;

**ATTENDU** que Gestev devra faire approuver les plans d’enseignes et de structures par un ingénieur membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d’accepter la demande d’affichage temporaire, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d’urbanisme.

4692-180110 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1123**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d’adopter le projet de Règlement numéro

1123 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage et portant le numéro 967 pour:*

- *permettre dans la zone 46-H les usages habitations unifamiliales isolées (Ha1), jumelées (Ha2), en rangées (Ha3) et les habitations bifamiliales isolées (Hb1) et jumelées (Hb2);*
- *Déterminer les normes de lotissement pour les bâtiments jumelés et en rangés;*
- *Modifier les normes de lotissement pour les bâtiments isolés. »*

4693-180110 **NOMINATION DES MEMBRES AU CCU**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme aux sièges suivants :

|          |                                                 |
|----------|-------------------------------------------------|
| Siège #1 | Pierre Renaud (2010-2011)                       |
| Siège #2 | Éric Desaulniers (2010)                         |
| Siège #3 | Jérôme Saillant (2010-2011)                     |
| Siège #4 | Lucette Godbout (2010)                          |
| Siège #5 | Giovanni Gerometta (2010-2011) mandat reconduit |
| Siège #7 | Marc-André Avoine (2010-2011)                   |

4694-180110 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1124**  
(Entente relative aux travaux municipaux)

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement No 1124 intitulé « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* ».

4695-180110 **PROJET DE CONSTRUCTION LES COTEAUX MONT STE-ANNE**  
(M. Patrick Jacques)

**ATTENDU** que M. Patrick Jacques a déposé les plans révisés préparés par l'architecte Daniel A. Denis en date du 23 novembre 2009 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne;

**ATTENDU** que l'ingénieur du requérant, M. Denis St-Cyr de la firme Roche, a émis un avis technique en date du 10 décembre 2009 confirmant que la nature des matériaux en place est apte à recevoir les charges d'une maison de deux étages et que les travaux ont été réalisés conformément à ses recommandations; mais que le requérant devra réaliser au printemps 2010 des travaux de stabilisation à l'aide d'ensemencement hydraulique sur toute la surface;

**ATTENDU** que l'ingénieur mandaté par la Ville de Beupré, M. Michel Auger de la firme CIMA, a émis un avis technique en date du 12 janvier 2010 confirmant que les travaux proposés pour assurer la stabilité des fondations de la résidence sur le site respectent les règles de l'art et qu'un permis de construction peut être émis;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et

d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des deux rapports techniques préparés par les deux ingénieurs et en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4696-180110 **PROJET DE CONSTRUCTION LES COTEAUX MONT STE-ANNE**  
(projet intégré)

**ATTENDU** que Caicos Corporation a déposé les plans révisés préparés par la firme Icoos en date du 23 novembre 2009 pour une demande de permis pour la construction de 16 unités d'habitation comprenant 4 bâtiments de 4 unités chacun compris dans un projet intégré d'habitation dans la phase II du projet domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne;

**ATTENDU** que l'ingénieur du requérant, M. Denis St-Cyr de la firme Roche, a émis un avis technique en date du 22 décembre 2009 confirmant que la nature des matériaux en place est apte à recevoir les charges d'un bâtiment de deux étages, mais que lors des travaux d'excavation des fondations, le laboratoire LVM-Technisol soit mandaté afin de confirmer que la capacité portante du sol en place est adéquate et que les recommandations du laboratoire ont été suivies et que les travaux du chemin d'accès ont été réalisés conformément à ses recommandations;

**ATTENDU** que l'ingénieur mandaté par la Ville de Beauré, M. Michel Auger de la firme CIMA, a émis un avis technique en date du 12 janvier 2010 confirmant que les travaux proposés pour assurer la stabilité des fondations des bâtiments projetés sur le site respectent les règles de l'art et qu'un permis de construction peut être émis;

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement numéro 1097, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des deux rapports techniques préparés par les deux ingénieurs et en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4697-180110 **ADDENDA À L'ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**  
**FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

**ATTENDU** la signature du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux intervenue le 7 juillet 2009 entre la Ville de Beauré et Gestion BJBG inc.;

**ATTENDU** que selon l'entente, au premier alinéa de l'article 1.6, les travaux mentionnés à l'entente étaient aux frais de la requérante à l'exception de la seconde couche de pavage et des chaînes de rues qui sont au frais de la Ville;

**ATTENDU** que la Ville et la requérante désirent réaliser en une seule étape la pose de la couche de base et de la couche d'usure d'asphalte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire et la greffière à signer l'addenda à l'entente relative aux travaux municipaux relativement au développement Faubourg de la Crête Phase III.

4698-180110 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LAMPES DE RUES – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 16 décembre 2009 pour la fourniture de lampes de rues pour le développement Faubourg de la Crête Phase III;

Considérant les soumissions reçues de :

|              |              |
|--------------|--------------|
| Westburne    | 24 128,00 \$ |
| Lumen Québec | 23 875,02 \$ |

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'octroyer le contrat à «Lumen Québec » au montant de 23 875,02 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'acceptation du Règlement d'emprunt no 1125 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

4699-180110 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUES – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III**

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 16 décembre 2009 pour la fourniture de poteaux d'éclairage de rues pour le développement Faubourg de la Crête Phase III;

Considérant les soumissions reçues de :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Guillevin International inc. | 20 502,00 \$ |
| Westburne                    | 21 855,00 \$ |

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat à «Guillevin International inc. » au montant de 20 502,00 \$ plus les taxes applicables, conditionnellement à l'acceptation du Règlement d'emprunt no 1125 par le ministère des Affaires municipales, des Régions des Régions et de l'Occupation du territoire.

4700-180110 **TÉLÉVISION D'ICI**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière.

4701-180110 **ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE DE BEAUPRÉ – BOURSE VILLE DE BEAUPRÉ**

**ATTENDU** que l'École de musique Côte-de-Beaupré désire créer une Bourse « Ville de Beaupré »;

**ATTENDU** que des critères d'admissibilité seront définis par l'École de musique;

**ATTENDU** l'intérêt de la Ville à participer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de participer à la Bourse « Ville de Beaupré » en remettant au récipiendaire un montant correspondant à 60 minutes de cours par semaine pour une durée de 14 semaines, soit la somme de 336,00 \$.

4702-180110 **DÉFI ROBERT GIGUÈRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 300,00 \$ à titre d'aide financière pour le Défi Robert Giguère qui se tiendra le 25 septembre 2010. Monsieur Serge Simard informe le conseil que le président du Défi Robert Giguère est son frère.

4703-180110 **ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – PRÊT SALLE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du Centre Communautaire le 30 mai à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour la tenue d'un encan silencieux.

4704-180110 **ENSEIGNES DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES**

Attendu les propositions reçues pour la fabrication et l'installation de deux (2) enseignes pour annoncer les développements domiciliaires le long de la route 360 (boul. du Beau-Pré) aux intersections des rues Dupont et Valmont;

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Enseignes et lettrage du Faubourg | 5 400,00 \$  |
| Posimage                          | 16 800,00 \$ |

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Enseignes et Lettrage du Faubourg » au montant de 5 400,00 \$ plus les taxes applicables.

4705-180110 **MANDAT À CIMA+**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « CIMA+ » afin de fournir des services d'ingénierie pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout du boul. Ste-Anne (Montagnards à Royale), le tout suivant l'offre de services no QP101028 au montant de 13 830 \$ plus les taxes applicables.

**CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maison et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

**CONSIDÉRANT** l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

**CONSIDÉRANT** que ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

**CONSIDÉRANT** que ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds  
Deuxièmement : Expertise municipale

**CONSIDÉRANT** que l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti ».

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-François Duclos qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption

du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2010.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-François Duclos qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux municipaux pour l'installation de lampes de rues, pavage et bordures de rues comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 343 000 \$ remboursable en vingt (20) ans.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Enfouissement des fils – boul. Ste-Anne et avenue Royale
- Vente du terrain Chemin de la Rivière
- Aménagement Ilet Blouin

### 4707-180110 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 20.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe